

Enfin, notre analyse des études existantes de la dissuasion soulève d'importantes questions sur les méthodes à suivre. D'une façon générale, les analystes utilisent deux méthodes : l'analyse comparative détaillée d'un certain nombre de cas «déterminants», ce qui leur permet d'évaluer l'incidence des variables structurelles et fonctionnelles; et l'analyse effectuée à partir de données recueillies sur un grand nombre de cas, qui permet de faire une expérimentation quantitative des modèles causaux qui intègrent les principales explications structurelles. Ces deux méthodes sont souvent considérées comme s'excluant mutuellement, mais il faudrait plutôt les voir comme étant complémentaires. Toutes deux supposent des données différentes, et elles ne débouchent pas sur les mêmes déductions.

À notre avis, le choix de la méthode d'étude doit être dicté par la nature des données. Par conséquent, la première étape essentielle dans la mise à l'épreuve de la théorie de la dissuasion consiste à constituer un corpus d'exemples de succès et d'échecs de la dissuasion immédiate. Le seul moyen d'y arriver consiste à travailler en collaboration avec des historiens, des spécialistes régionaux et des théoriciens de la dissuasion. À partir d'un ensemble de données fiables, les avocats et les détracteurs de la dissuasion peuvent se mettre à «tester» leurs hypothèses respectives avec la méthode de leur choix, et les résultats obtenus seront plus intéressants pour les uns et les autres et plus conformes aux canons de l'investigation scientifique.